



AVIS

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

MODIFICATION SIMPLIFIEE N °6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VIENNE (Isère)

A l'initiative de Monsieur le Maire de Vienne, une délibération a été proposée au Conseil Municipal du 6 novembre 2017 afin de préciser les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée N°6 du Plan Local d'Urbanisme portant sur :

- annexion de la charte colorimétrique

Conformément aux dispositions de l'article L 153-47 du Code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler des observations seront mis à disposition du public du 22 février 2018 au 22 mars 2018:

- En Mairie de Vienne, Service Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 12h45 à 16h45.
- A Vienne Condrieu Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au jeudi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h00.